

PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE

1. CONTEXTE DU PROGRAMME

Au cours des 20 dernières années, le secteur des arts et de la culture a pris une part croissante dans l'économie mondiale. Les industries culturelles sont peu à peu devenues des moteurs de la croissance permettant ainsi la diversification des économies nationales.

Selon le rapport de l'UNESCO : « *Un monde très culturel* », publié en 2015, en 2013, les industries culturelles et créatives ont généré 2 250 milliards de \$US de revenus (soient 3,5 % du PIB mondial) et 30 millions d'emplois (soient 1 % de la population active mondiale). De plus, elles ont eu un effet d'entraînement sur d'autres secteurs dont l'économie numérique et ont renforcé l'attractivité des villes.

Les cinq principaux secteurs des industries culturelles et créatives (ICC) ayant eu les plus importants revenus sont : la télévision ; les arts visuels ; les journaux et magazines ; les publicités ; et l'architecture. Ceux ayant le plus eu le plus grand nombre d'emplois sont : les arts visuels ; la musique ; le spectacle ; la télévision ; et, les journaux et magazines.

L'Asie-Pacifique a été le plus grand marché des ICC (33% des revenus et 43% des emplois), suivie de l'Europe (32% des revenus et 26% des emplois), de l'Amérique du Nord (28% des revenus et 16% des emplois), de l'Amérique Latine (6% des revenus et 7% des emplois), et de l'Afrique et du Moyen Orient (3% des revenus et 8% des emplois).

En Afrique, le Nigeria est une puissance culturelle en raison de son industrie cinématographique, « Nollywood », qui a généré 20 millions de \$US de revenus en 2021, et est la deuxième industrie cinématographique dans le monde en terme de volume. En outre, ses industries de la musique et de la mode du Nigeria sont au premier rang des exportations culturelles du pays.

Au Burkina Faso, le potentiel économique du secteur de la culture au Burkina Faso est indéniable, et peut devenir un véritable levier de développement. Plus de 170 000 individus, soit près de 2.14% de la population active du Burkina Faso, exercent une profession culturelle. Selon les estimations de l'Institut national de

la statistique et de la démographie (INSD), la culture contribue à près de 4% du PIB Burkinabé.

Au Cameroun, selon l'Institut National de la Statistique (INS), le secteur des arts et de la culture a généré 41,5 milliards de FCFA en 2019, soit moins de 0,2% du PIB. Ce résultat est largement en deçà du potentiel culturel camerounais. La culture camerounaise est riche et diversifiée (plus de 250 ethnies). Toutefois, elle reste très peu valorisée.

Par ailleurs, les ICC au Cameroun sont confrontées à plusieurs problèmes qui entravent leur développement. La gestion des droits d'auteurs ne réjouit pas les bénéficiaires. Les difficultés d'accès au financement se posent avec plus d'acuité dans le secteur des arts et de la culture. Le Ministère des Arts et de Culture et les organismes en charge du droit d'auteur essaient tant bien que mal à améliorer la situation sans véritable succès.

Dans la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun sur la période 2020 – 2030 (SND 30), le Gouvernement a donné des orientations des actions qu'il entend mener pour apporter des solutions aux problèmes du secteur des arts et de la culture. Il s'agit : (i) de poursuivre l'inventaire du patrimoine culturel et le valoriser ; (ii) de structurer les corporations et les métiers artistiques ; (iii) de développer l'industrie cinématographique ; (iv) d'intensifier l'enseignement des arts dans les programmes scolaires ; (v) de créer, sous la supervision des CTD, les structures de formation et de promotion des arts et de la culture (maisons de la culture, conservatoires, etc.).

S'agissant des difficultés d'accès au financement, le GICAM propose dans son Livre Blanc de l'Economie Camerounaise, le recours aux incitations fiscales et au financement participatif. Pour tirer le meilleur parti des financements, il serait nécessaire de renforcer les capacités des industries du secteur des arts et de la culture.

C'est dans ce contexte que le GICAM envisage mettre en place, à travers son Centre de Développement de la PME, un Programme d'accélération des PME du secteur des industries des arts et de la culture. Un accélérateur est un dispositif qui aide les entrepreneurs à faire prospérer leur entreprise plus vite. Il les accompagne dans les étapes clés du développement de leur activité dont l'internationalisation ou la transformation numérique.

Description du programme d'accélération selon le Centre d'Un accélérateur est un dispositif qui aide les entrepreneurs à faire prospérer leurs entreprises plus vite. Il les accompagne dans les étapes clés du développement de leur

activité comme l'internationalisation ou la transformation numérique. Pour accompagner ces futurs champions, les accélérateurs offrent un certain nombre de prestations.

L'accélérateur PME est un programme sur mesure au service des PME ayant une forte ambition de croissance. Il s'agit d'un programme d'accompagnement complet et personnalisé sur 12 mois. Durant cette période, les entrepreneurs bénéficieront d'un accompagnement précis et personnalisé sur un diagnostic stratégique à 360° des différentes filières réalisées par le Centre de Développement de la PME (CDPME)

Pour cette première cuvée le choix a été porté sur le secteur des arts et de la culture avec emphase sur les filières suivantes :

- Cinéma et métier du cinéma
- Textile
- Peinture – dessin – illustration
- Sculpture
- Maison d'édition - photographie
- Danse urbaine/Hip-Hop/contemporaine

○ OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif général du Programme est d'impulser le développement du secteur des arts et de la culture au Cameroun. De manière spécifique, il s'agira de : (i) sélectionner les PME les plus prometteuses du secteur ; (ii) fournir à celles-ci les outils indispensables pour se développer ; (iii) les accompagner à la recherche des financements et des débouchés.

À l'issue du Programme, 20 dirigeants des PME du secteur des « Arts et de la culture » sélectionnées auront bénéficié d'un accompagnement intensif de 12 mois alliant conseil, formation, mise en relation et voyage de benchmarking.

1. Critères de sélection

Dans ce contexte, le programme d'accélération du CDPME recherche les Entreprises qui répondent aux critères suivants :

STRUCTURE POSTULANTE	
Statut juridique	Être : Petite Entreprise ; Petite et Moyenne Entreprise; Startup

Nombre d'années d'existence	Avoir : Au moins 1 an
Documentation à fournir	Avoir : - Dossier fiscal à jour ou toutes preuves activités
Ressources humaines	Présenter : - Fiche de poste - Profil des employés - organigramme
Ressources financières	Présenter : Chiffre d'affaire de la structure sur l'année écoulée

Branche d'activité	Avoir comme activité principale - Cinéma et métier du cinéma - Textile - Peinture – dessin – illustration - Sculpture - Maison d'édition - photographie
Géographie d'action de la structure	Entreprise travaillant sur le territoire national et hors
Exigence matérielle	Avoir un local professionnel localisable

2. Procédure de sélection

✓ Dépôt des candidatures

Toutes les candidatures doivent être dûment remplies sur le formulaire joint, accompagnées de documents demandés ci-dessus et des CV des dirigeants des structures.

Les candidatures sont à soumettre à la Directrice du Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM) et/ou au Chef du Centre de Développement de la PME du GICAM, soit :

- Par courrier déposé au siège social à Douala Bonanjo ou à la représentation régional de Yaoundé Bastos
- Aux adresses suivantes : vloumou@legicam.cm; kdzuga@legicam.cm; ou cdpme@legicam.cm

Au plus tard le 20 octobre 2022 à minuit

✓ **Sélection des candidatures**

Sur la base de ces informations, la sélection des structures à accélérer se fera sur la base d'une méthodologie de sélection validée par le Comité de pilotage du projet, et en conformité avec les objectifs développés dans le cadre du projet.

À l'issue de la sélection, l'équipe du projet sera chargée d'élaborer un calendrier de mise en œuvre des activités.



[Nom INSTITUTION/ORGANISME]

Adresse

Courriel, Téléphone

[Lieu, date]

Madame la Directrice Exécutive

Objet : Lettre de manifestation d'intérêt « programme d'accélération des PME » par le GICAM

Madame la Directrice Exécutive,

Je soussigné(e) **[Civilité Prénom Nom, fonction]**, manifeste l'intérêt de **[nom institution/organisme]** à participer activement, au programme d'accélération des PME lancé par le Groupement Inter Patronal du Cameroun, via son Centre de Développement de la PME.

[Nom institution/organisme] s'engage à participer aux activités du programme d'accélération décrit dans l'appel à manifestation d'intérêt.

[Nom institution/organisme] s'engage aussi à prendre toutes les dispositions pour impliquer son personnel dans les activités déclinées dans le programme d'accélération

Nom, prénom

Signature :

Tampon

Formulaire de candidature

1. Comment avez-vous pris connaissance du programme d'accélération des PME par le GICAM?
2. Pourquoi souhaitez-vous Participer à un tel projet d'accompagnement ?
3. Avez-vous déjà participé à un programme d'accélération des Entreprises ? si oui précisez les références.
4. Présentez en un maximum de 500 mots le projet que vous souhaitez aborder dans le cadre programme. Il doit être structuré comme suit :
 - Problématique
 - Objectifs/ intérêts
 - Résultats attendus
 - Autres aspects importants
5. Quels types de relation souhaiteriez-vous vous construire dans le cadre de ce programme?
6. Êtes-vous prêt à vous engager dans les différentes activités qui y seront déclinées, quel que soit le lieu ?
7. Êtes-vous prêt à faire des voyages d'immersions dans d'autres Entreprises internationales ? si oui, êtes-vous prêt à financer votre déplacement ? en totalité ou en partie
8. Dans quel pays vous souhaitez faire votre immersion?